Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-213501034-20251210-20251203-DE

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	DELIBERATIONS de la commune d'**EANCÉ** – 35640 Séance du 10/12/2025
Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 11	L'an 2025, le dix décembre à 19h45, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Monsieur SOULAS Raymond, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 03/12/2025.
	Présents : Raymond SOULAS ; Gisèle GESLIN ; Daniel NOURY ; Cédric VALAIS ; Céline ROUSSEL ; Florent BONDU ; Patricia BOUCAULT, Alexis JOLY, Marie ALONSO, Thérèse MONNET. Excusé(es) : Mickaël YOU Absent(es) : Secrétaire de la séance : Céline ROUSSEL

2025-12-03 : Syndicat d'urbanisme : modification avenant à l'instruction des enseignes et publicités.

Depuis le 01 janvier 2024, le Syndicat d'urbanisme propose la gestion des dossiers de demandes préalables pour les enseignes et publicités. La commune d'Eancé n'avait pas souhaité, à l'époque, adhérer à ce service.

Le syndicat a revu ses tarifs et annonce que la gestion de ce type de dossier par le Syndicat sera de 8€ si la commune gère le dossier via le logiciel ou 8€ + les frais de dossier (80€ ou 140€) si le dossier est géré de A à Z par le Syndicat.

Si la commune n'est toujours pas intéressée, la convention pourra être signée ultérieurement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide de ne pas adhérer au service d'instruction des enseignes et publicités proposé par le Syndicat d'Urbanisme.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire,
Raymond SOULAS

Le secrétaire de séance,
Céline ROUSSEL

MAIRIE d'EANCE 35 ILLE ET VILAINE